

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme Question écrite n° 100946

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le cas particulier du traitement des enfants atteints de troubles autistiques par la méthode dite du « packing ». Certaines associations protestent contre cette pratique, consistant à envelopper les enfants nus dans des draps humides et froids, qu'elles considèrent comme inhumaine. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le Packing est une méthode qui consiste à envelopper un enfant atteint d'autisme dans des serviettes humides froides puis dans des couvertures pour un réchauffement rapide. La séance dure 45 à 60 minutes en présence de plusieurs soignants. Son indication est strictement réservée aux troubles envahissants extrêmement sévères du développement comme par exemple des automutilations. L'utilisation de cette technique dans la prise en charge de l'enfant autiste divise les professionnels en raison de l'absence actuelle de preuve scientifique de son efficacité. En 2009, l'intérêt du packing dans la catatonie de l'adolescent, un syndrome sévère, a fait l'objet d'une première étude descriptive de 6 cas par l'équipe du Dr Cohen de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière, après consentement informé des parents et des adolescents. Seul un adolescent décrivait l'expérience comme désagréable, et les observations des cliniciens étaient cohérentes avec les ressentis restitués par ces adolescents. Par ailleurs, les prises de positionns des personnes opposées à cette méthode ne s'appuient sur aucune présentation de données objectives, y compris dans la publication du Lancet évoquée par l'honorable parlementaire. Afin de mesurer plus précisément l'efficacité des traitements par packing chez les enfants souffrant de troubles autistiques avec troubles graves du comportement, une recherche biomédicale, financée dans le cadre des Protocoles Hospitaliers de Recherche Clinique (PHRC), a été autorisée en mai 2008 suite à un avis favorable du comité de protection des personnes. Il convient de rappeler que le packing a fait l'objet d'une première analyse par le Haut conseil en santé publique (HCSP), qui après une revue de littérature et l'audition de nombreux acteurs et professionnels concernés, dont les associations de parents d'enfants autistes, a produit, le 2 février 2010, un avis disponible sur son site internet. L'avis du HCSP conclue que « la réalisation du packing ne présente pas de risques qui justifieraient son interdiction ». Sur le plan éthique, les recommandations du HCSP tout comme le protocole de recherche PHRC prévoient systématiquement le recueil du consentement informé des familles. La publication de recommandations sur la prise en charge des enfants atteints de troubles envahissants du développement rédigées consensuellement par la Haute autorité de santé (HAS) et l'Agence national d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM) est attendue pour le début de l'année 2012. Ces recommandations reposent sur un large consensus des milieux professionnels et associatifs. Elles permettront notamment de préciser les différentes thérapeutiques possibles pour une prise en charge la plus efficace et préserver au mieux l'avenir de ces enfants. Le Gouvernement continue d'être particulièrement attentif à l'intégration des besoins des personnes autistes dans toutes les politiques menées en direction des personnes handicapées. Il a d'ores et déjà engagé des travaux, confiés à Madame Valérie Létard, sur l'évaluation de ce plan et la nécessaire continuité qu'il conviendra d'assurer pour progresser, encore plus, vers

l'accessibilité des personnes autistes à la vie sociale sur la base de son rapport qui sera remis à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale prochainement, le Gouvernement pourra définir de nouvelles orientations pour les années à venir. Enfin, le Premier ministre, François Fillon, a décidé de labelliser l'autisme grande cause nationale pour 2012. Ce label contribuera à mieux faire connaître ce handicap et valoriser l'implication essentielle des familles et des professionnels.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Bouchet

Circonscription: Vaucluse (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 100946

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Santé Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1692 **Réponse publiée le :** 1er mai 2012, page 3300